



**AVIS PUBLIC
PROMULGATION
RÈGLEMENT N° 1797-02**

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ :

QUE le règlement n° 1797-02 intitulé :

Règlement modifiant le Règlement sur la gestion des fossés et l'installation de ponceaux n° 1797 afin de prévoir les responsabilités financières des parties impliquées lors de travaux municipaux majeurs de reprofilage de fossés nécessitant le remplacement de ponceaux et la réparation d'entrées charretières

a été adopté par le conseil municipal de la Ville de Vaudreuil-Dorion à la séance ordinaire du 6 juillet 2026.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement sur le site web de la Ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce 14 juillet 2026.

Catherine Ricart, notaire
Greffière adjointe

Le présent avis peut être consulté sur le site
web de la Ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca